



PROCES VERBAL

Séance du Conseil municipal du 25 février 2021

17 conseillers étaient présents :

Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - Rose Paviet - André Pellicier - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet.

11 conseillers étaient excusés et/ou avaient donné pouvoir :

Georges Bouty - Frank Chenal - Murielle Chenal - Azélie Chenu - Jacques Duc - Marie-Pierre Rebrassé - Sandrine Richel (pouvoir à Michel Genettaz) - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini (pouvoir à Rose Paviet) - Lucien Spigarelli (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Robert Traissard.

1 conseillère était absente :

Marie Latapie.

* * * * *

A 16 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne.

Amélie Viallet est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire propose, suite à plusieurs demandes d'élus empêchés par leurs contraintes professionnelles, de fixer à 18 heures l'horaire des prochaines séances de Conseil municipal.

I - Administration générale, finances et ressources humaines :

Administration générale

Madame le Maire présente à l'assemblée Matthieu Charnay, du service Finances d'Agate Territoires (pôle gestion des collectivités), qui expose les différents comptes administratifs 2020 de la commune et l'affectations des résultats.

Elle propose ensuite de nommer Michel Genettaz, 1er adjoint, président de séance pour faire procéder au vote des comptes administratifs, puisque le Maire ne peut le faire voter selon l'article L2121-14 du CGCT : accord à l'unanimité du Conseil municipal.

Corine Maironi-Gonthier donne la parole à Pascal Valentin, adjoint délégué aux finances, pour la présentation d'ensemble. Il explique que les comptes administratifs et les comptes des budgets annexes présentés par Matthieu Charnay sont le bilan de ce qui s'est passé dans l'année écoulée. Il passe ainsi la parole à M. Charnay.

Matthieu Charnay explique qu'il va revenir sur toutes les réalisations de l'exercice 2020, et il en découlera les résultats de clôture et les propositions d'affectations.

1 – Approbation des comptes de gestion 2020, budget principal, du lotissement de l'Adray, service eau et service assainissement

Cécilia Rard explique que les comptes de gestion sont établis par le trésorier, en parallèle du compte administratif, tout au long de l'année, et reprenne strictement tous les comptes budgétaires, mais également la partie bilan de la commune, avec l'actif et le passif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

..Le Conseil municipal déclare, à l'unanimité des membres présents, que les comptes de gestion des budgets de la commune d'Aime-la-Plagne, du lotissement de l'Adray et des services eau et assainissement de la régie des eaux, dressés, pour l'exercice 2020, par la Receveuse, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2 – Approbation des comptes administratifs 2020 budget principal et lotissement de l'Adray

Matthieu Charnay explique les grandes lignes du compte administratif (CA) : il s'agit de l'exécution des dépenses et recettes de l'année par l'ordonnateur (Maire). Son exécution mettant en évidence un résultat (excédent ou déficit) qui sera repris lors du budget primitif suivant. Ce compte administratif doit être identique et concordant avec le compte de gestion établi par le comptable public.

Le CA fait apparaître un résultat excédentaire, résultat qui devra être affecté au budget 2021. Pour Aime-la-Plagne, ce sont 4 budgets qui devront être votés : budget principal, budget eau, budget assainissement et budget lotissement de l'Adray.

Les recettes de fonctionnement du budget principal :

- Produits des services : 1 032 000 euros = recettes abonnements (parking), secours sur pistes et refacturation ; cantine et garderie, redevance de la carrière de Villette, redevance des remontées mécaniques, coupes de bois et produits forestiers, en 2020 : recul global de 119 000 euros par rapport à 2019, lié principalement à la baisse de la redevance sur les remontées mécanique reversées par le SIGP (- 87 000 euros) et des secours sur pistes (-45 000 euros).
- Fiscalité directe : 7 732 000 euros = TCCFE, droits de mutation, taxe des remontées mécaniques, taxe de séjour, taxe sur pylônes, FNGIR, IFER, CVAE, TASCOM, fiscalité directe (TH, TF...). En 2020 : recul global de 668 000 euros par rapport à 2019, lié principalement aux recettes exceptionnelles perçues en 2019 sur les droits de mutation (600 000 euros vente du club med). Egalement, baisse de 48 000 euros de la taxe de séjour et de 28 000 euros de la taxe des remontées mécaniques en lien avec la crise sanitaire.
- Dotations et participations : 1 731 000 euros = complément de fiscalité, DCRTP, DSR, dotation globale de fonctionnement. En 2020 : Hausse globale de 20 000 euros par rapport à 2019. La dotation forfaitaire (DGF) a reculé de 31 000 euros mais le budget a bénéficié d'aides ponctuelles liées au Covid (participation Région de 33 000 euros notamment). Des dotations du FCTVA et de décentralisation complètent ce poste.
- Autres recettes : 425 000 euros = refacturation déneigement, redevance (auberge de Granier), loyers. En 2020 : baisse globale de 36 000 euros par rapport à 2019, avec notamment des baisses de loyers consenties aux locataires/gérants suite à la crise sanitaire.

A retenir : une réalisation 2020 de 11 186 000 euros, proche des réalisations de 2018 (11 230 000 euros). Les recettes exceptionnelles de 2019 provenaient en grande partie de la cession du foncier de Montalbert (3 690 000 euros)

Les charges de fonctionnement du budget principal :

- Charges à caractère général : 2 956 000 euros = ASP, taxes foncières, navettes-transports, entretien et maintenance, entretien bois et forêt, entretien voirie, charges locatives, prestations de services, achats. En 2020 : hausse globale de 90 000 euros par rapport à 2019, lié principalement à des achats plus importants dont 100 000 euros de fournitures Covid, et des frais de voirie élevés (déneigement). Les autres postes sont principalement orientés à la baisse, notamment les navettes dont le coût est moindre avec les impacts de la crise sanitaire et la réduction des circuits qui en découle. Le niveau de charges à caractère général demeure très proche de l'année 2018, témoignant d'une maîtrise sur la période.
- Charges de personnel : 2 854 000 euros = cotisations et charges sur salaires, personnel extérieur, personnel non titulaire, personnel titulaire, en 2020 : stabilité par rapport à 2019, avec une baisse de 10 % de la masse salariale brute. La baisse observée sur le personnel titulaire a été compensée par un recours plus important au personnel non titulaire.
- Autres charges : 1 924 000 euros = divers, subventions aux associations, crédits scolaires, contribution Sigp, contribution Sdis, indemnités et charges élus. En 2020 : hausse globale de 110 000 euros par rapport à 2019 liée principalement à la contribution au SIGP (+ 42 000 euros), au groupe scolaire Le Pavillon (+ 57 000 euros), ainsi que les indemnités élus (+ 18 000 euros). Le poste divers intègre la subvention au CCAS (15 000 euros en 2020) ou à la caisse des écoles (34 000 euros en 2020).
- Frais financiers : 369 000 euros = intérêts de la dette, ICNE. En 2020 : baisse continue des frais financiers liés à la dette car la commune n'a pas souscrit de nouveaux emprunts.

- Prélèvements FPIC : 356 000 euros = le FPIC est un mécanisme de répartition mis en place afin de prélever des ressources des ensembles intercommunaux les favorisés pour les redistribuer aux moins favorisés. En Savoie, le FPIC progresse en raison du dynamisme économique du territoire. Ce prélèvement peut être soumis à des évolutions à la marge en fonction du dynamisme fiscal du territoire des Versants d'Aime par rapport au dynamisme au plan national. Depuis 2016, le FPIC prélevé sur les ressources de la commune représente un montant global de 1,62 M d'euros (cumul 2016-2020). Pour information, le FPIC est prélevé sur toute les collectivités du département.

A retenir : une réalisation 2020 très proche de la réalisation 2019 (+ 52 000 euros). Cette situation témoigne d'une forte maîtrise des charges de fonctionnement sur les 3 années écoulées.

Les dépenses d'investissement du budget principal :

- Dépenses réelles d'investissement (3 885 000 euros) : autre immobilisations financières, opération Montalbert, études et travaux (hors Montalbert), emprunts et dettes dont près de 2,9 M d'euros d'investissements directs réalisés, dont 456 000 euros sur Montalbert. Hausse continue des remboursements en capital de dette car la commune n'a pas souscrit de nouveaux emprunts. Plus les emprunts avancent dans la durée, plus le capital remboursé augmente.

Les recettes d'investissement du budget principal :

- Recettes réelles d'investissement (4 175 000 euros) : affectation de résultat N-1, réfacturation emprunts eau Granier, dépôts et cautionnements, subventions reçues, FCTVA et taxe d'aménagement, le FCTVA (396 000 euros) et la taxe d'aménagement (123 000 euros) ont permis de générer 519 000 euros de recettes. Les subventions d'investissement ont atteint 280 000 euros alors que la majeure partie des recettes provient de l'affectation du résultat 2019, soit 3,36 M d'euros.

Matthieu Charnay indique ensuite que le résultat de fonctionnement est un excédent de 4 684 863,94 euros pour l'année 2020, et le résultat d'investissement est quant à lui un excédent de 2 649 122,82 euros, ce qui donne un résultat de clôture de 7 333 986,76 euros. Il explique qu'avec ce résultat de clôture, il faudra payer les restes à réaliser de 2020, soit 1 321 083,00 euros en dépenses et en recettes, ce qui amène à un résultat de clôture 2020 net de 6 012 903,76 euros. Il est proposé d'affecter 2,5 M d'euros en investissement pour financer des travaux sur l'année 2021. Il est également proposé de reporter 2 184 863 euros en fonctionnement, pour anticiper sur 2021, qui sera également une année compliquée, compte tenu de la crise sanitaire.

Les budgets annexes :

- Budget Lotissement de l'Adray : 169 000 euros de dépenses réalisées, 435 000 euros de cessions de parcelles réalisées, ce qui a permis de rembourser une partie de l'emprunt souscrit. Il reste néanmoins un stock de 365 000 euros correspondant au foncier restant à vendre.
- Budget eau : il présente un résultat de fonctionnement de 943 866,82 euros et un résultat de fonctionnement de - 198 936,90 euros. En 2020, il y a eu pour 402 526,45 euros de travaux, sans recours à l'emprunt. L'affectation de résultat proposée est de 256 604,90 euros en investissement pour 2021.

Pascal Valentin note qu'il n'y a pas eu d'augmentation du prix de l'eau pour Aime historique depuis juin 2015. Michel Genettaz rappelle que le lissage des tarifs de l'eau et de l'assainissement devait être résolu en 2020 pour les communes de Granier et Montgirod-Centron, mais après demande des élus de Granier, il a été décidé de prolonger le lissage des tarifs pour Granier jusqu'au 1^{er} janvier 2023. Pascal Valentin rappelle que l'origine de ce lissage remonte au début de la commune nouvelle, où chaque village avait des tarifs différents, qu'il fallait harmoniser dans le temps.

- Budget assainissement : présente un résultat de fonctionnement de 523 205,39 euros et un résultat de fonctionnement de 178 252,19 euros. En 2020, ce sont 247 590,98 euros de travaux qui ont été réalisés. Il est proposé d'affecter 300 000 euros de fonctionnement en investissement.

Pascal Valentin rappelle que des investissements très lourds sont régulièrement effectués tant sur l'eau que sur l'assainissement. Pour mémoire, la commune dispose de 85 km de canalisation d'eau et de 45 km de canalisation d'assainissement. Michel Genettaz note que le conseil municipal avait confirmé le passage, en 2026, des services de l'eau et de l'assainissement à la Communauté de Communes des Versants d'Aime. Il souligne qu'il y a de nombreuses adductions à refaire et à augmenter en terme de capacité d'ici là, d'autant plus que la collectivité pourrait être bloquée au niveau de la délivrance des permis si la collectivité ne le fait pas. L'idée est bien de réaliser un maximum de travaux avant cette échéance de 2026, ce qui serait bien le plus prudent pour notre commune.

Madame le Maire sort de la salle du Conseil municipal.

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2020 du budget principal de la commune d'Aime-la-Plagne qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 4 684 863,94 € et un excédent d'investissement de 1 328 039,82 €.

.. Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2020 du lotissement de l'Adray de Longefoy qui fait apparaître un excédent en section de fonctionnement de 142 252,68 € et un déficit de 74 794,83 € en section d'investissement.

3 – Approbation des comptes administratifs 2020 des budgets annexes de l'eau et l'assainissement

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2020 du budget eau qui fait apparaître un excédent de 943 866,82 € à la section de fonctionnement et un déficit de 256 604,90 € pour la section d'investissement

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2020 du budget assainissement qui fait apparaître un excédent de 523 205,39 € à la section de fonctionnement et un excédent de 155 902,19 € à la section d'investissement.

Madame le Maire réintègre la salle du Conseil municipal.

4 – Affectation du résultat du budget général

Corine Maironi-Gonthier donne la parole à Pascal Valentin, qui propose les différentes affectations.

..Après consolidation des résultats de l'exercice 2020 du budget principal, la section de fonctionnement présente un excédent de 4 684 863,94 € et la section d'investissement un excédent (restes à réaliser inclus) de 1 328 039,82 €.

Compte tenu de ces résultats agrégés, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement du budget général de la commune d'Aime-la-Plagne à la section d'investissement du budget primitif 2021, soit 2 500 000,00 € et un report de 2 184 863,94 € en fonctionnement.

5 – Affectation du résultat du budget annexe de l'eau

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation du résultat du budget annexe de l'eau au financement de la section d'investissement pour 256 604,90 € et l'excédent de fonctionnement reporté pour 687 261,92 €.

6 – Affectation du résultat du budget annexe de l'assainissement

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation du résultat du budget annexe de l'assainissement au financement de la section d'investissement pour 300 000,00 € et l'excédent de fonctionnement reporté pour 223 205,39 €.

Madame le Maire remercie les élus pour leur confiance, le personnel pour le travail réalisé sur ce budget et Matthieu Charnay pour cette présentation.

7 – Tarif du parking couvert d'Aime 2000

Corine Maironi-Gonthier donne la parole à Pascal Valentin. Il rappelle le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et la décision de fermeture des remontées mécaniques qui en a découlé.

Il rappelle également la décision prise au conseil du 28 janvier dernier d'accorder la gratuité du parking couvert d'Aime 2000 aux vacanciers pendant les vacances de février et propose au conseil municipal de faire un geste envers les socioprofessionnels de la station, socioprofessionnels durement touchés par la crise sanitaire. Il propose ainsi de réduire le tarif saisonnier de location du parking couvert, qui passerait ainsi de 160 à 100 €, pour cette saison d'hiver 2020/2021.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la modification des tarifs du parking couvert d'Aime 2000, soit, tarif « saisonniers » saison hiver 2020/2021 à destination des employés, professionnels de la station fixé à 100 € (au lieu de 160 €).

II – Urbanisme et affaires foncières :

8 – Arrêt du PLU révision allégée n° 2, commune déléguée d'Aime

Corine Maironi-Gonthier donne la parole à Anthony Destaing, adjoint délégué à l'urbanisme, qui rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles la révision allégée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée d'Aime a été menée et à quelle étape de la procédure se situe.

Il rappelle les motifs de cette révision, soit : modification du zonage zone des lles pour la création du futur centre technique municipal, harmonisation du zonage route de Villaroland pour le projet de construction pour l'Opac du Crozat, et création d'un emplacement réservé pour le chemin piéton qui traversera le secteur. Il explique également les nouveaux choix d'aménagement, et précise quelles seront, pour chacune des zones, les règles d'urbanisme applicables.

..Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- dresse le bilan de la concertation en prenant acte qu'aucune remarque ou suggestion n'a été faite de nature à remettre en cause la révision proposée,
- arrête le projet de révision allégée n° 2 du PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- soumet pour avis le projet de révision allégée n° 2 du PLU de la Commune déléguée d'Aime, lors d'un examen conjoint, conformément à l'article L 153.34 du Code de l'urbanisme aux personnes publiques associées à son élaboration et aux personnes publiques autres que l'Etat et des établissements publics de coopération intercommunale.

9 – Convention pour autorisation de passage de canalisation d'eaux usées en terrain privé avec M. Laurent Paviet Salomon

Madame le Maire donne la parole à Rose Paviet, maire déléguée de Montgirod Centron, qui expose au Conseil municipal le projet de raccordement du réseau d'eaux usées du village du Villaret à la station d'épuration de Centron.

Elle précise que ces travaux nécessitent le passage de canalisation sur une propriété privée et qu'ils doivent faire l'objet, au préalable, d'une convention pour autorisation de passage en terrain privé.

..Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention d'autorisation de passage d'une canalisation d'eaux usées, avec M. Laurent Paviet Salomon, propriétaire de la parcelle cadastrée section G n° 812, lieudit Croiselier.

III – Travaux et affaires forestières :

10 – Approbation convention de servitudes Enedis – enfouissement ligne HTA souterraine – raccordement de la centrale du Nant de Tessens

Madame le Maire donne la parole à Hervé Chenu, maire délégué de Villette. Il informe le Conseil municipal que, dans le cadre du raccordement de la nouvelle centrale hydro-électrique du Nant de Tessens, Enedis souhaite procéder à des travaux nécessitant la pose d'une canalisation électrique HTA souterraine sur les parcelles cadastrées section T n° 58, section M n° 1494, 1495 et 1479 dans la forêt communale (bois relevant du régime forestier) d'Aime-la-Plagne : parcelles forestières 211 & 215.

Ces travaux prévoient la mise en place sur une bande de 3 m de large d'une canalisation souterraine sur une longueur d'environ 450 mètres.

..Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention à intervenir avec Enedis pour la pose d'une canalisation souterraine sur une longueur d'environ 450 mètres sur les parcelles communales cadastrées section T n° 58, section M n° 1494, 1495 et 1479.

IV – Informations au Conseil municipal :

11 – Compte-rendu des décisions prises par délégation de l'assemblée délibérante

..Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué qui ont été prises depuis le dernier conseil municipal (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

La séance du Conseil municipal est levée.